



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la Salle de Sainte-Anne-du-Lac le lundi 18 août 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

307, Route 269 (lot 5 449 708 du Cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour :

- L'implantation d'une galerie couverte à 9 mètres de la ligne arrière alors que le tableau 122 de l'article 345 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une marge arrière minimale de 10 mètres pour une galerie dans un milieu de vie de la catégorie « M2.6-4 Agricole dynamique ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 15 août 2025, 12 h par les moyens suivants :

par courriel :
dq@adstock.ca

Par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 18 juillet 2025.

Le directeur général,

(signé)

Jérôme Grondin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA